

## Chronique communale

### **Cela s'est passé en 1865 : La retraite de Madame Sommain, sage-femme.**

*A cette époque les communes avaient en charge les services de soins aux indigents. La commune tenait un registre des personnes sans revenus ou de peu de revenus qui pouvaient accéder à ces soins gratuits.*

*Ainsi le docteur en charge à cette époque, Alphonse Chastelain, touchait 100 francs par an pour assurer ce service.*

*En 1865, Madame Sommain est la sage-femme des indigents, donc employée communale de Poix.*

*Dans une délibération, le conseil municipal déclare ceci :*

*"Comme son grand âge et ses infirmités ne lui permettent plus de faire régulièrement le service qui lui est confié et comme elle a des moyens suffisants d'existence indépendants de sa profession, le conseil est d'avis que le service des indigents doit maintenant lui être retiré et confié à Mademoiselle Hubert qui lui succèdera dans cette fonction."*

*Il faut savoir que Madame Sommain avait alors 74 ans, un âge où on peut s'arrêter de travailler, sauf que les revenus en retraite n'existaient pas.....!!!*